

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER**DELIBÉRATION N° 72****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET** : **BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA PETITE ENFANCE – APPROBATION -**Madame la Maire présente au conseil municipal le **BUDGET PRIMITIF 2019 de la PETITE ENFANCE**.

Il est proposé de voter le dit BUDGET par chapitre et par opération.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2019 de la PETITE ENFANCE qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 690.292,78 €**Section d'investissement** : 19.506,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le budget primitif 2019 de la PETITE ENFANCE

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

